

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-009

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de la SARL POCHOLLE 192, rue de Calais 59190 HAZEBROUCK afin d'effectuer les travaux d'aménagement au 84, Place du Général de Gaulle,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit face au 84, Place du Général de Gaulle, et ce, à partir du lundi 22 janvier 2024 et pour la durée du chantier estimée à 4 mois.

La SARL POCHOLLE est autorisée à poser une base de vie sur ces emplacements. Un accès sécurisé sera mis en place pour les piétons.

ATTENTION, durant le week-end des 2 et 3 mars 2024, bande de Carnaval, les lieux devront être sécurisé.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire sera mise en place.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 17/01/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 17/01/2024

Le Maire,  
David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT